

AVIS D’AFFICHAGE

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

POSTE DE PERSONNEL PARATECHNIQUE

TITRE D’EMPLOI : SURVEILLANT(E)S - 3 postes à temps partiel

DESCRIPTION SOMMAIRE : Le surveillant de la maternelle et du primaire fait partie de l'équipe Vie éducative, sous l'autorité du responsable Vie Éducative. Le surveillant au secondaire fait partie de l'équipe de la Vie Scolaire, sous l'autorité du responsable de la Vie Scolaire.

Le surveillant assure l'accueil et la garde des élèves en dehors des heures d'enseignement. Il veille particulièrement à l'application du règlement intérieur, à la sécurité physique et morale des élèves et à la mise en œuvre de la discipline indispensable à la vie de la collectivité

QUALIFICATIONS EXIGÉES : Être titulaire d'une attestation de 5^e secondaire, avec option appropriée, ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente. Bonne maîtrise du français à l'oral et à l'écrit.

EXIGENCES DU POSTE : Discipline personnelle, autorité et rayonnement, disponibilité, polyvalence, réactivité, discernement. Sens aigu de la diplomatie et du travail en équipe. Aptitudes à la gestion de classe, sens des relations humaines. La connaissance du système éducatif français est un atout.

ÉCHELLE DE TRAITEMENT : De 33 891 \$ à 48 492 \$ pour un temps plein -Selon la convention collective.

HORAIRE DE TRAVAIL : du lundi au vendredi :

2 postes : 15h00 – 17h30 = 12h30 par semaine (service de garde primaire/maternelle)

1 poste : 11h00 – 14h00 (incluant une pause-repas de 30 minutes) = 15h00 / semaine au secondaire

Si les horaires sont compatibles, il est possible de cumulé plusieurs postes jusqu'à un maximum de 39 heures/semaine

**PÉRIODE DE FONCTION : 2 novembre 2020 si comblé à l'interne
9 novembre 2020 si comblé suite à un comité de sélection**

PÉRIODE D’AFFICHAGE

Du 9 au 21 octobre 2020 inclusivement

Prenez note que les employés intéressés doivent soumettre leur candidature à travers le portail administratif.

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

Le Collège international Marie de France souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées et invite les personnes handicapées à leur faire part de leurs besoins d'adaptation.

L'emploi du masculin singulier est utilisé pour alléger le texte. Tous les postes sont également proposés aux hommes et aux femmes.